

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la SIXIEME SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

x

x x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 325, en date du 18 août 1978, relatif à la prolongation du bail conclu entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Emilien LAW-PANG dit AH-KANE pour l'occupation d'un terrain communal situé à Sainte Clotilde - Montant du loyer : 200 F (DEUX CENTS FRANCS)

ARRETE N° 327, en date du 22 août 1978, pour la passation d'un avenant n° 2 au marché d'ETUDES avec la Société Immobilière du Département de la Réunion - Montant des honoraires : 27 852,99 F (VINGT SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE DEUX FRANCS QUATRE VINGT DIX NEUF CENTIMES)

ARRETE N° 328, en date du 24 août 1978, relatif au renouvellement du contrat passé avec M. CHECKOURI Antoine pour l'exploitation d'une buvette au Barachois - Montant de la redevance : 1 134 F (MILLE CENT TRENTE QUATRE FRANCS)

ARRETE N° 329, en date du 24 août 1978, relatif à la réalisation de la convention intervenue le 2 mai 1974 entre la Commune de St Denis et Madame LAURET Arsène, pour la location d'immeuble communal, sis 35, rue Monthyon.

ARRETE N° 332, en date du 6 septembre 1978, relatif à la création d'un marché simple à Saint-Denis, lieu-dit "Les Camélias".

ARRETE N° 335, en date du 11 septembre 1978, relatif à la passation d'un contrat de location avec Monsieur SEEBERGER pour l'occupation d'un immeuble communal - Montant du loyer : 50 F (CINQUANTE FRANCS)

ARRETE N° 341, en date du 15 septembre 1978, pour la passation d'un marché négocié avec la Société SIF/BACHY - Montant du marché : 245 567,63 F (DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEPT FRANCS SOIXANTE TROIS CENTIMES)

ARRETE N° 342, en date du 15 septembre 1978, relatif à la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale des Eaux et la Commune de Saint-Denis, en vue de recouvrement de la redevance assainissement.

ARRETE N° 344, en date du 18 septembre 1978, relatif à la passation d'un bail avec l'entreprise A. DODIN pour la location d'une portion de terrain communal - Montant du loyer : 900,00 F (NEUF CENTS FRANCS)

ARRETE N° 347, en date du 20 septembre 1978, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur CALPIN Marcel - Montant du loyer : 200 F (DEUX CENTS FRANCS)